

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

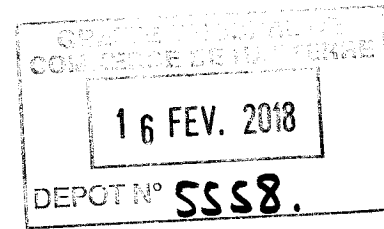
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 07115

Numéro SIREN : 535 025 530

Nom ou dénomination : 2L CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2018 sous le numéro de dépôt 5558



S.A.S. 2L CONSEILS

86, rue de Chatillon

92140 Clamart

COMPTES ANNUELS AU : 31 décembre 2014


EL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise S.A.S. 2L CONSEILS		Néant <input type="checkbox"/> *	
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
				Exercice N clos le 31/12/2014	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214
		services *		217	218
					5 900
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*				224
	Subventions d'exploitation reçues				226
Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234
	Variation de stock (marchandises)*				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244
	Rémunérations du personnel*				250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252
	Dotations aux amortissements*				254
	Dotations aux provisions				256
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280
	Produits exceptionnels (IV)				290
	Charges financières (V)				294
	Charges exceptionnelles (VI)				300
	Impôt sur les bénéfices* (VII)				306
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) --- Charges (II+V+VI+VII)					310
					1 639
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	314
					1 393
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	246
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	138
	Divers* ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	346
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352
					1 639
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 Déficit col.2	370
					1 639
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	388
				n° du Centre de gestion agréé	
Montant de la T.V.A. collectée	374	1 220	Effectif moyen du personnel * :	376	0
		Dont apprentis		0	0
		handicapés :		0	0
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	285	Montant des prélèvements personnels de marchandises *	399	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

EC

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2L CONSEILS					Néant <input type="checkbox"/> *				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial Autres	400		402		404		406			
		410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 296	472		474		476	1 296		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 296	492		494		496	1 296		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 296	562		564		566	1 296		
TOTAL		570	1 296	572		574		576	1 296		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % , 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5	
		6		7		8		9		10	
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210E et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : S.A.S. 2L CONSEILS Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2015)

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice	860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
Total des déficits restant à reporter	870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800

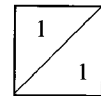
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT.

EL



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311214

N° SIRET

5 3 5 0 2 5 5 3 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S. 2L CONSEILS

ADRESSE (voie)

86, rue de Chatillon

CODE POSTAL

92140

VILLE

Clamart

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique MOREL Prénom(s) Estelle
 Nom marital LAMARCHE % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 400,00
 Naissance : Date 03/03/1973 N° Département 02 Commune Soissons Pays France
 Adresse : N° 86 Voie rue de Chatillon
 Code Postal 92140 Commune Clamart Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

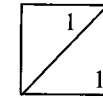
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

EC



7

FILIALES ET PARTICIPATIONS(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

 Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311214

N° SIRET : 5350255300010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. 2L CONSEILS

ADRESSE (voie) 86, rue de Chatillon

CODE POSTAL 92140

VILLE Clamart

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2015) ISACOMPTA

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

EC

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

Désignation : S.A.S. 2L CONSEILS

N° de siret : 53502553000010

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	S.A.S. 2L CONSEILS 86, rue de Chatillon 92140 Clamart	53502553000010
		Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	1 639
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	1 639
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		1 639
l	III BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DIVERS

EL

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

S.A.S. 2L CONSEILS

Du 01/01/2014 au 31/12/2014

	Du 01/01/14 Au 31/12/14	en %	Du 01/01/13 Au 31/12/13	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
+ / - Production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
MARGE BRUTE TOTALE	5 900,00	100,00	11 269,71	100,00	-5 369,71	-47,65
- Autres achats	355,89	6,03	1 019,97	9,05	-664,08	-65,11
- Charges externes	3 661,61	62,06	4 412,85	39,16	-751,24	-17,02
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	1 882,50	31,91	5 836,89	51,79	-3 954,39	-67,75
Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	244,00	4,14	291,00	2,58	-47,00	-16,15
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
Total	-244,00	-4,14	-291,00	-2,58	47,00	16,15
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 638,50	27,77	5 545,89	49,21	-3 907,39	-70,46
Reprises sur dép., prov., amorts						
+ Transferts de charges d'exploitation						
+ Autres produits d'exploitation						
- Dotations amort. et dépréciations			928,80	8,24	-928,80	-100,00
- Autres charges d'exploitation						
Total			-928,80	-8,24	928,80	100,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 638,50	27,77	4 617,09	40,97	-2 978,59	-64,51
Opérations en commun						
+ Produits financiers	0,20		0,32		-0,12	-37,50
- Charges financières						
Total	0,20		0,32		-0,12	-37,50
RÉSULTAT COURANT	1 638,70	27,77	4 617,41	40,97	-2 978,71	-64,51
+ Produits exceptionnels (1)						
- Charges exceptionnelles (2)						
- Participation des salariés						
- Impôt sur les bénéfices (IS)	246,00	4,17	693,00	6,15	-447,00	-64,50
Total	-246,00	-4,17	-693,00	-6,15	447,00	64,50
RÉSULTAT EXERCICE	1 392,70	23,61	3 924,41	34,82	-2 531,71	-64,51

(1) dont produits cessions éléments cédés
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

EC



Société 2L Conseils
Société par actions simplifiée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 86 Rue de Châtillon 92140 Clamart
RCS Nanterre n° 53502553000010

PROCES VERBAL
DE DECISION UNIQUE ORDINAIRE DU 10 Juin 2015

La soussignée,

- Lamarche Estelle,

Né le 03/03/1973 à SOISSONS,

De nationalité française,

Domiciliée au 86 Rue de Châtillon 92140 Clamart

Agissant en qualité d'associé unique de la société « 2L Conseils », Société par actions simplifiée de forme unipersonnelle,

Au capital de 4000 euros,

Dont le siège social est fixé au 86 Rue de Châtillon 92140 Clamart.

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 53502553000010.

Soumise par option à l'impôt sur les sociétés.

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;

Les résolutions suivantes sont prises :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014 font apparaître un bénéfice de 1 393 euros.

L'associé unique décide d'affecter :

- Le solde de ce bénéfice soit 1 393 euros au compte « autres réserves » s'élevant maintenant à 12 474 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution pour cette année d'activité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

LAMARCHE ESTELLE

associée unique

